

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES : ANTICIPEZ !

Dans la Manche, des dispositifs existent (efficaces et discrets) pour éviter que les situations ne s'aggravent.

Chefs d'entreprise: « Mieux vaut prévenir que guérir »

DETTES FISCALES ET SOCIALES : des délais pour payer

Obtenir des délais de paiement auprès des services fiscaux, c'est possible ! Comme ailleurs, la Commission des Chefs de Services Financiers (la CCSF) de la Manche est à la disposition des entreprises. « *Leurs dirigeants peuvent solliciter, en toute confidentialité, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales (TVA, IS, CFE...), sociales (part patronale des cotisations sociales, RSI...) et douanières.* »

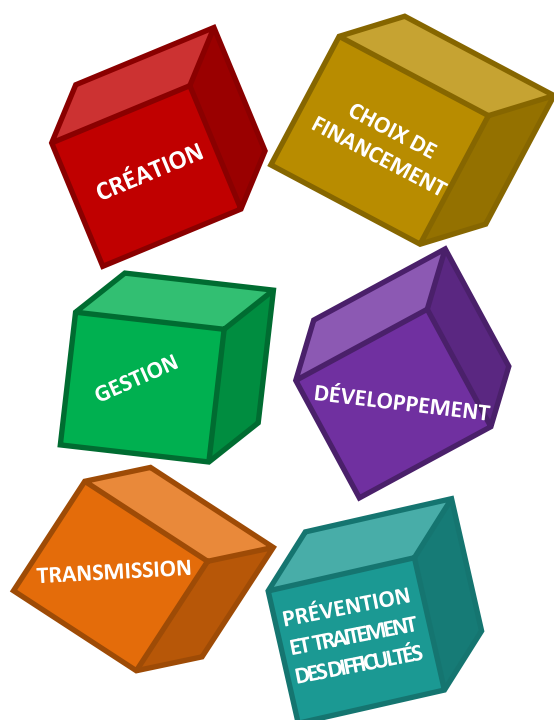
Tous les deux mois, la CCSF examine les cas et accorde des plans et un échéancier. « *Le respect de ce dernier entraîne la suspension des poursuites.* » Pour en bénéficier, l'entreprise dépose un dossier ainsi que les pièces demandées. Pour cela, elle doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement de la part salariale de ses cotisations de sécurité sociale.

Contact : Aurélie LECAMPION-COULLARD
Tél. : 02.33.77.53.30 – E-mail : aurelie.lecampion-couillard@dgfip.finances.gouv.fr

CORRESPONDANTS TPE BANQUE DE FRANCE

La mission des Correspondants TPE Banque de France consiste à

Mieux identifier les solutions de financement adaptées à la situation de votre entreprise



Contact : Mr Jean-François BOURSIER est le correspondant TPE pour la Manche

E-mail : TPE50@banque-france.fr – Tél. : 08.00.08.32.08 (gratuit)

Plus d'informations sur www.cgiam.fr
Rubrique Adhérents, page « Entreprises en difficultés »

MÉDIATION DU CRÉDIT :

Vous rencontrez une difficulté avec une banque : la médiation du crédit peut vous aider à défendre votre dossier.

Contact : Tél. : 0810.00.12.10
www.economie.gouv.fr/mediateurcredit

LE DISPOSITIF APESA 50

Chefs d'entreprises en souffrance morale, lorsque vous rencontrez des difficultés économiques bénéficiez d'une prise en charge psychologique gratuite et de proximité.

Nous contacter : 06.63.98.24.60

CCI Ouest Normandie

- Délégation Centre et Sud Manche : 02.33.91.33.91
- Délégation Cherbourg-Cotentin : 02.33.23.32.00

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche :
- 02.33.76.62.62

CIP : de l'assistance dans la prévention

Le Centre d'Information sur la Prévention (CIP) des entreprises en difficulté conseille et oriente le chef d'entreprise.

Il suffit de téléphoner pour obtenir assistance. Le 1^{er} jeudi de chaque mois, le Centre d'Information sur la Prévention (CIP) des entreprises en difficulté se réunit. Autour de la table, à l'écoute du chef d'entreprise, ils sont trois, tous bénévoles : un ancien juge du tribunal de commerce, un expert-comptable ou commissaire aux comptes et un avocat.

Bien évidemment, ces entretiens sont anonymes et gratuits.

Contact : CIP 50 : Tél. : 06.63.98.24.60 (un seul numéro pour la Manche) ou www.cip-national.fr

Tribunal de commerce : prévenir avant tout

La cellule prévention du Tribunal de commerce de Coutances, des juges à votre écoute.

Demandez un entretien gratuit et strictement confidentiel avec le Président du tribunal ou un Juge de la prévention pour obtenir toutes les informations sur les outils et les procédures auxquelles vous avez droit pour redresser votre entreprise.
Ne restez pas seul face aux difficultés. N'attendez pas. Un rendez-vous vous sera donné rapidement.

Contact : Tribunal de commerce de :

- Coutances - Tél. : 02.33.19.42.11 – prevention.coutances@greffe-tc.net
- Cherbourg-en-Cotentin - Tel. : 02.33.93.24.60 – gtc-cherbourg@greffe-tc.net

www.infogreffe.fr - rubrique « prévention des difficultés des entreprises »